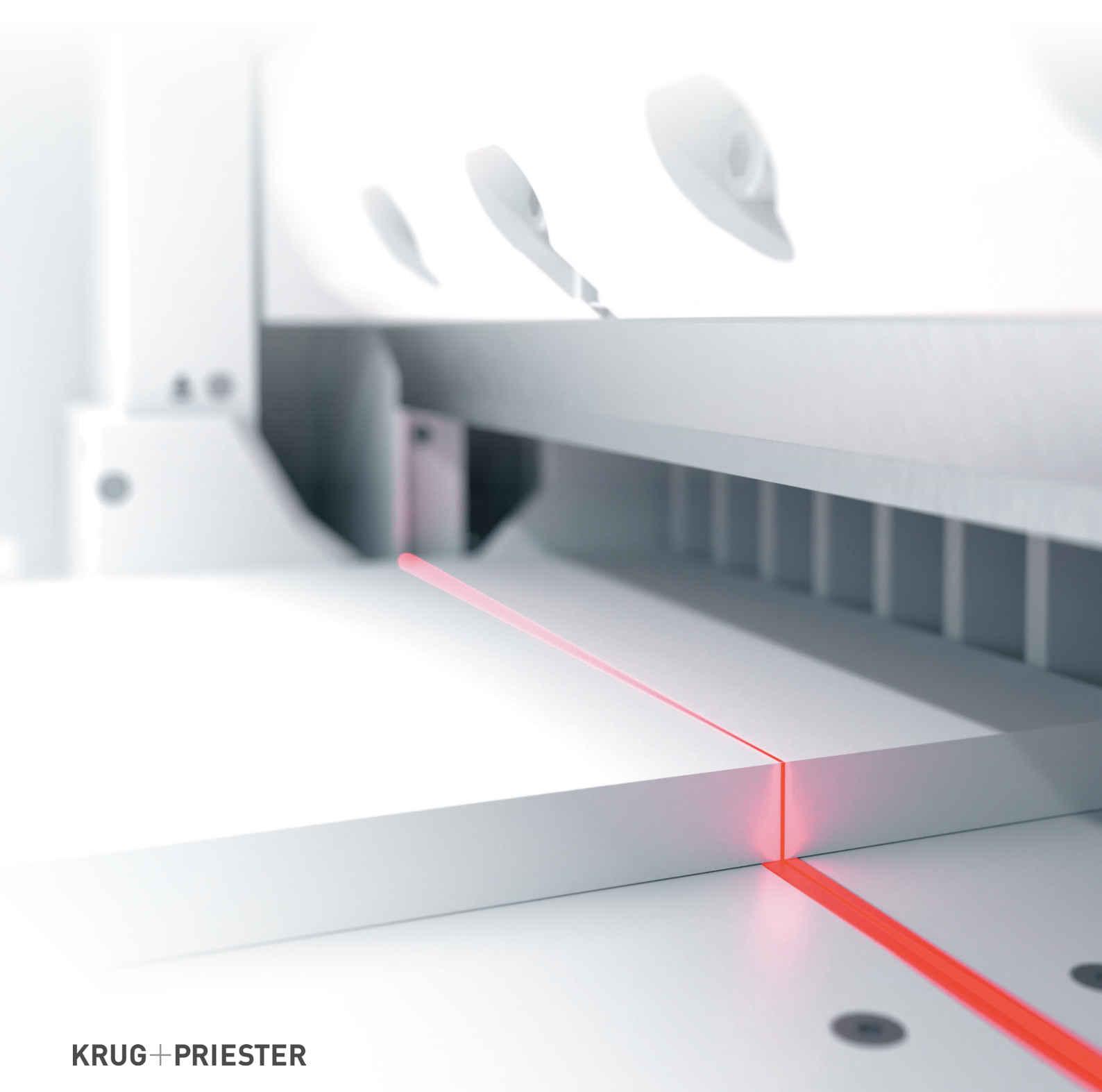




Entretien préventif

Massicots professionnels



Ne prenez aucun risque avec votre massicot

Vous possédez un massicot IDEAL ou EBA ? Savez-vous que ce type de matériel est soumis à une législation stricte en matière de sécurité ?

Les massicots doivent faire l'objet, comme le précise le code du travail à l'article R. 233-11, d'une vérification générale trimestrielle par des techniciens qualifiés afin de déceler en temps utile toute détérioration susceptible de créer des dangers. Le résultat de cette vérification est consigné sur le registre de sécurité qui doit être tenu à la disposition de l'inspection du travail.

Ce que dit la loi

Arrêté du 5 mars 1993 soumettant certains équipements de travail à l'obligation de faire l'objet des vérifications périodiques.

Article 1^{er} : Les équipements de travail tels que les massicots pour la découpe du papier, du carton, du bois ou des matières plastiques en feuille doivent avoir fait l'objet, depuis moins de trois mois au moment de leur utilisation, de la vérification générale périodique prévue à l'article R. 233-11 du code du travail .../...

Avec CLEMENTZ-EUROMÉGRAS, filiale du groupe Krug & Priester, fabricant des massicots IDEAL et EBA, vous bénéficiez de l'expérience, du savoir-faire et du professionnalisme de nos équipes techniques d'intervention pour l'entretien de votre massicot.

Notre contrat d'entretien préventif comprend



4 visites par an

pour vérifier 15 points de contrôle suivant le registre des massicots pour la découpe du papier et du carton.



Rapport de contrôle

remis par notre technicien après chaque vérification pour votre registre de sécurité.



Vérification complète

des parties mécaniques, électriques et électroniques ; des pièces d'usure et des organes tournants ; nettoyage complet et lubrification des composants mécaniques qui le nécessitent.



IDEAL

EBA

Avec notre contrat d'entretien préventif, vous restez en conformité avec la législation et préservez la garantie fabricant du matériel.



La garantie fabricant nécessite que le matériel soit entretenu régulièrement selon les préconisations du fabricant. Un défaut d'entretien pourrait engendrer la non prise en charge de la remise en état au titre de la garantie.

Option changement de lame et affûtage

Lors de chaque visite trimestrielle d'entretien, notre technicien peut vous amener l'une de vos lames réaffûtées pour vous permettre d'utiliser pleinement les capacités de votre massicot. Bénéficiez d'une remise sur le prix des affûtages à l'unité et économisez les frais de port aller/retour vers notre atelier technique (le technicien met en place la lame réaffûtée et emporte la lame émoussée pour réaffûtage). Cette option nécessite d'avoir deux lames en état d'être affûtées.

Pour tout renseignement sur nos contrats
d'entretien préventif pour massicots,
contactez notre service technique :



03 88 20 54 35



technique@clementz-euromegras.com